

Le Cateau



Conseil municipal

& vous

Principales délibérations de la séance du 21 février 2018

Présents : André BIHANGOU, Charles BLANGIS, Jean-Paul BURLION, Serge CHRÉTIEN, Sylvie CLERC, Laurent COULON, Sylvie DECRESSONNIÈRE, Olivier DESCAMPS, Annie DORLOT, Guy DRUENNE, Nadine DRUESNE, Brigitte GRENIER, Carole HIBOUX, Jacques JANTI, Jean-Claude LEGRAND, Michaëlle LEGRAND, Marie-Thérèse LEMOINE, Joëlle MANESSE, Bruno MANNEL, Joseph MODARELLI, Isabelle PIÉRARD, Brigitte REZGUI, Michel RICHARD, Serge SIMÉON, Thierry THÉBERT

Excusés (avec procuration) : Françoise CAMPIN, Aline CHAPEL, Cyril CHAPEL, Angélique PLAQUIN

Convention d'utilisation des salles de sports avec le collège Jean Rostand

Un planning d'utilisation des salles de sports (complexe Léo Lagrange et Palais des Sports) a été négocié avec le collège Jean Rostand pour l'année scolaire 2017/2018.

Pour l'utilisation de cet équipement, le collège s'engage à verser à la commune la somme de 12€ par heure d'utilisation, soit 22 056 € pour les 1 838 h de l'année 2017/2018.

Vote : unanimité

Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux

Le Conseil municipal approuve la demande de subvention déposée au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour les travaux de mise en accessibilité réalisés dans le cadre du projet de requalification du centre-ville.

Cette demande de subvention - d'un montant de 300 000 € - concerne :

- les travaux liés à l'accessibilité des commerces en centre ville pour les personnes à mobilité réduite
- la redynamisation du centre bourg à travers les commerces locaux.

Vote : unanimité

Subventions

► Union cycliste du Caudrésis Catésis : 860 €
(pour l'organisation du prix Jules Deloffre - 3^{ème} édition - dimanche 11 mars 2018)

Vote : unanimité

► Les Amis de Beffroi Vision : 3 000 €

Vote : 25 voix pour et 4 abstentions

Demande de subvention auprès de la Direction régionale des Affaires Culturelles

En 2017, la commune a dû faire appel à une entreprise spécialisée pour sécuriser la croix du clocher de l'Abbatiale Saint-Martin qui menaçait de s'affaïsser. Il s'agissait d'une mesure provisoire dans l'attente de travaux de confortement.

D'après l'étude réalisée et validée par les services de la Direction régionale des Affaires Culturelles (DRAC), cette opération s'élèverait à 29 634 € HT.

Le Conseil municipal a validé la demande de subvention auprès de la DRAC, à hauteur de 50 € du montant des travaux, soit 14 817 €.

Vote : unanimité

Problématique du Marché aux Bestiaux

► Dissolution de la régie du marché aux bestiaux

Après plus de 30 années d'activité - la régie du marché aux bestiaux avait été créée par délibération du Conseil municipal en date du 7 octobre 1985 - la structure se trouve aujourd'hui dans une situation très difficile, qui ne semble pas pouvoir s'inverser.

En effet, le marché aux bestiaux a dû faire face à de nombreuses crises :

- les différentes crises sanitaires : vache folle, fièvre catarrhale, rhinotrachéite infectieuse bovine (IBR)...

- les contraintes sanitaires liées au commerce du bétail et à notre centre de rassemblement en vue de l'obtention d'un agrément auprès de la Direction départementale de la protection des populations (DDPP)

- la perte en 2015 de la commercialisation des veaux qui a engendré la suppression de la subvention annuelle allouée par France Agrimer.

A cela s'ajoute :

- un contexte économique peu favorable au commerce du bétail

- le manque d'intérêt de certains des négociants en bestiaux (qui préfèrent éviter le marché et travailler directement avec certains gros groupes français)

- l'interdiction de recevoir les animaux des départements voisins, suite au nouvel épisode de fièvre catarrhale de février 2017.

Entre 2014 et 2017, la trésorerie s'est effondrée. Le résultat de fonctionnement de l'exercice est déficitaire depuis 2014, avec une très nette augmentation en 2017.

Le déficit, pour 2017, atteint -24 626,79 €.

Au vu de ces éléments, il convient de procéder à la liquidation de la régie du marché aux bestiaux. Cette liquidation a été validée par le Conseil d'administration de la Régie du Marché aux Bestiaux. Le Marché cessera donc son activité au 15 mars et aura jusqu'au 31 mars pour payer les dernière factures et solder les comptes.

Tarif de location de la salle Jean Durieux

Suite à la liquidation de la Régie du Marché aux Bestiaux, la commune a récupéré la gestion de la salle Jean Durieux. Le conseil municipal a voté les tarifs de location de cette salle comme suit (*identique à la salle Jean Havrez*) :

Tarifs 2018 (à compter du 2 mai 2018) Location de la Salle Jean Durieux (Marché aux Bestiaux)

Type de location		Nature de la manifestation	Tarifs Catésiens		Tarifs Extérieurs	
			sans chauffage	avec chauffage	sans chauffage	avec chauffage
Forfait week-end du vendredi 14h au lundi 10h	Salle	Repas d'associations, Manifestations familiales, Vin d'honneur, Assemblée générale,	152 €	182 €	304 €	334 €
	Forfait vaiselle (assiettes, tasses...)		50 €	50 €	50 €	50 €
1 journée (hors week-end)	Salle	...	101 €	122 €	202 €	223 €
	Forfait vaiselle (assiettes, tasses...)		30 €	30 €	30 €	30 €

Vote : unanimité

Les élus du conseil municipal soulignent qu'il s'agit d'un coup dur pour la ville : avec ce marché, c'est un pan de l'histoire du Cateau qui disparaît. Toutefois, tous ont convenu qu'étant donné la situation financière de la structure, la commune n'a pas d'autre choix que de voter la liquidation de la Régie.

Par ailleurs, les élus se sont interrogés sur le devenir du site, dont les locaux appartiennent à la commune.

Vote : unanimité

► Subvention d'équilibre anticipée à la régie du marché aux bestiaux

Le conseil municipal accorde le versement d'une subvention anticipée d'un montant de 30 000 € à la régie du marché aux bestiaux.

Cette somme permettra de couvrir le déficit, de régler les dernières factures en attente et de payer les salaires des mois de février et mars.

Cette subvention sera rééquilibrée en fonction du compte administratif et du compte de gestion qui seront présentés lors du prochain conseil municipal.

Vote : unanimité

► Création d'une association d'éleveurs

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu un collectif d'une vingtaine d'éleveurs qui souhaitent reprendre le marché, sous une forme associative. Ils ont créé une association qui organisera un marché - à ce titre la reprise d'agrément auprès de la Direction des Services Vétérinaires est en cours pour la vente de bêtes.

Par ailleurs, l'association se propose de continuer à organiser le grand concours annuel de la Saint-Matthieu.

Le conseil municipal approuve la création de cette association et valide la mise à disposition de la halle en contrepartie d'un loyer mensuel de 500 €, du règlement des consommations d'eau et d'électricité et de la gratuité de la salle Jean Durieux lors du concours de la Saint-Matthieu.

Vote : unanimité

Refus de fiscalisation de la Défense Extérieure Contre l'Incendie

En 2017, le conseil municipal validait l'adhésion de la commune au SIDEN-SIAN pour la compétence «Défense Extérieure Contre l'Incendie». Le comité syndical du 12 décembre 2017 a fixé le montant de la cotisation de la ville du Cateau-Cambrésis à 36 455 € (soit l'équivalent de 5 € par habitant).

Le mode de recouvrement de cette cotisation est la fiscalisation. Toutefois, le conseil municipal a décidé de déroger à cette règle et de prendre en charge le montant de cette cotisation.

Vote : *unanimité*



Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB)

Les communes de plus de 3 500 habitants doivent organiser un débat d'orientations budgétaires dans un délai de deux mois avant le vote du budget primitif.

Le conseil municipal a ainsi débattu et délibéré sur :

- les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes
- les engagements pluriannuels, notamment les orientations en matière d'investissement
- la structure et la gestion de la dette.

Situation économique de la France

- ▶ L'analyse de la loi de finances 2018 confirme :
 - l'objectif pour 2018 d'un déficit de -2,6% du PIB (sur les bases d'un taux de croissance à 1,7% du PIB et d'un taux d'inflation de 1,1%)
 - le gel des concours financiers de l'État
 - la nécessaire prise en compte de l'application du dégrèvement de la Taxe d'Habitation
 - l'absence de révision des valeurs locatives.

Études du compte administratif 2017

- ▶ L'analyse des comptes 2017 fait apparaître :
 - pour la section d'investissement : un déficit de 973 272,81 €
Dépenses : 2 385 295,19 €
Recettes : 1 412 022,38 €
 - pour la section de fonctionnement : un excédent de 1 747 222,16 €
Dépenses : 6 200 861,92 €
Recettes : 7 948 084,08 €

L'excédent de fonctionnement disponible pour le Budget Primitif 2018 s'élève à 6 674 249,20 €

[excédent reporté en 2017 (4 927 027,04 €) + excédent de fonctionnement 2017 (1 747 222,16 €)]
Cet excédent permettra à la commune de continuer à investir. Le programme des investissements sera détaillé lors de la présentation du budget primitif au conseil municipal, en avril.

- ▶ L'analyse des sections de fonctionnement, en tenant compte que des opérations réelles (c'est-à-dire celles donnant effectivement lieu à des mouvements de trésorerie, en opposition aux opérations d'ordres, qui elles ne donnent lieu à aucun décaissement ou encaissement) permet de constater de la réalité de

la diminution des dépenses opérées par la commune grâce à ces différents plans d'économies.

L'effort de rationalisation sera poursuivi pour conserver de bonnes marges de manoeuvres, d'autant que certaines dépenses devront être anticipées à la hausse (prix du gaz, des carburants, frais d'affranchissement...).

Les services seront, cette année encore, invités à rechercher de nouvelles pistes d'économie.

- ▶ Concernant la masse salariale, une augmentation de 55 653 € (soit +0,5%) est à noter. En cause : la progression du point d'indice décidé par le précédent gouvernement, l'organisation de 4 tours de scrutin qui ont engendré des heures supplémentaires, et le recrutement de contrats aidés (brigade 0 phyto) pour faire face à de nouvelles missions et réglementations. Pour 2018, il faudra surveiller l'impact de la disparition des contrats aidés (recrutement de contractuels) et celui de la hausse de la CSG.

- ▶ L'analyse des recettes réelles de fonctionnement montre que la baisse de la Dotation Générale de Fonctionnement (DGF) s'est poursuivie en 2017 : - 65 404 €. Cette baisse devrait être gelée en 2018. Par ailleurs, conformément à ses engagements l'État a réinstauré la fraction «bourg centre» dans le calcul de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) prenant désormais en considération la richesse de la commune dans le calcul de ces dotations.

Notez toutefois qu'entre 2014 et 2017, la commune a perdu 354 905 € de DGF (non compensé par les hausses de la DSU et de la DSR).

Encours de la dette

► La dette communale est saine et sécurisée (pas d'emprunt structuré ou à risque). L'encours de la dette communale s'élève à 8 955 423 €, suite à la souscription - votée à l'unanimité du conseil municipal - d'un emprunt de 3,5 millions d'euro (à 1,64% sur 25 ans) pour financer la construction de l'école Langevin.

► Le calcul du ratio d'endettement - qui permet de connaître le nombre d'année nécessaire au désendettement total de la collectivité - est de 4,2 années pour la commune du Cateau.

Notez que pour les communes de plus de 10 000 habitants, ce ratio ne doit pas dépasser 11 à 13 années.

Ce ratio d'endettement faible permet d'envisager un recours à l'emprunt pour 2018 pour financer les futurs projets d'investissement. Et ce d'autant que les taux sont encore assez bas.

Budget primitif 2018 : concilier ambition et prudence

► La commune devra faire face à un nouveau recul de sa dotation générale de fonctionnement qui ne sera pas compensé par la faible progression des autres dotations

► Un plan pluriannuel des investissements pour les années 2018-2020 a été présenté au conseil.

Certains travaux sont obligatoires : la mise en

accessibilité des bâtiments communaux. D'autres relèvent d'une volonté politique : Construction d'une nouvelle école Langevin - Aménagement de 5 giratoires - Aménagement de chemins de randonnées sur les anciennes voies ferrées - Réfection du Beffroi de l'Hôtel de ville - Travaux de voirie - Vidéosurveillance - Création d'un terrain synthétique de football - Réfection d'un mur du cimetière.

D'autres encore ne pourront être envisagés que sous réserve de subventions : Riot de Tupigny - Revitalisation du centre ville

Les projets retenus dans le cadre de la politique d'investissement 2018 seront présentés lors du vote du budget primitif

► Au cours du débat les élus ont réaffirmé leur volonté de ne pas augmenter la fiscalité locale.

Par ailleurs, le conseil municipal souhaite poursuivre une politique d'investissement soutenue, à la hauteur de ses capacités financières, tout en protégeant sa capacité d'autofinancement.

L'effort de maîtrise des dépenses de fonctionnement doit également être maintenu pour rester dans le cadre étatique fixé jusqu'en 2022.

Les services de la ville sont invités à trouver de nouvelles pistes d'économies.

